

### 7.3.4 Délégations et autorisations financières au Conseil d'administration en cours de validité au cours de l'exercice 2022

Les tableaux ci-après récapitulent les délégations<sup>(1)</sup> et autorisations financières en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration.

#### Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2022

	N° de résolution – AG	Durée	Montant maximum autorisé	Utilisation en 2022
<b>AUGMENTATION DE CAPITAL</b>				
Par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres*	16 <sup>e</sup> – AG du 12.05.2021	26 mois	711 394 euros <sup>(a)</sup> , soit 10 % du capital social à la date de convocation de l'Assemblée générale	Aucune
Avec maintien du droit préférentiel de souscription*	17 <sup>e</sup> – AG du 12.05.2021	26 mois	3 556 968 euros <sup>(b)</sup> , soit 50 % du capital social à la date de convocation de l'Assemblée générale	Aucune
Avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange*	18 <sup>e</sup> – AG du 12.05.2021	26 mois	711 394 euros <sup>(a)</sup> , soit 10 % du capital social à la date de convocation de l'Assemblée générale	Aucune
Avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé*	19 <sup>e</sup> – AG du 12.05.2021	26 mois	711 394 euros <sup>(a)</sup> , soit 10 % du capital social à la date de convocation de l'Assemblée générale	Aucune
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription*	21 <sup>e</sup> – AG du 12.05.2021	26 mois	15 % de l'émission initiale	Aucune
Au profit des adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise* <sup>(c)</sup>	16 <sup>e</sup> – AG du 05.05.2022	26 mois	2 % du capital social à la date de l'Assemblée générale	Aucune
En rémunération d'apports en nature*	23 <sup>e</sup> – AG du 12.05.2021	26 mois	711 394 euros <sup>(a)</sup> , soit 10 % du capital social à la date de convocation de l'Assemblée générale	Aucune
<b>RÉDUCTIONS DE CAPITAL</b>				
Annulation d'actions*	24 <sup>e</sup> – AG du 12.05.2021	26 mois	10 % du capital social	Aucune
<b>RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS</b>				
Rachat d'actions*	13 <sup>e</sup> – AG du 05.05.2022	18 mois	10 % du capital social au moment du rachat Prix maximum d'achat : 4,02 euros	Aucune

(1) Les délégations financières sont suspendues en période d'offre publique.

## Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2022

	N° de résolution – AG	Durée	Montant maximum autorisé	Utilisation en 2022
<b>OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES</b>				
Actions gratuites soumises à conditions de performance au profit des mandataires sociaux et des membres du personnel salarié	14 <sup>e</sup> – AG du 05.05.2022	26 mois	1 % du capital social de la Société à la date de la réunion du Conseil décidant leur attribution, avec un sous-plafond de 0,15 % capital social de la Société à la date de la réunion du Conseil décidant leur attribution pour les seuls dirigeants mandataires sociaux.	22.06.2022 : attribution de 3 491 300 <sup>(1)</sup> actions gratuites sous conditions de performance, soit 0,490 % du capital social au 5 mai 2022
Options de souscription ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux et des membres du personnel salarié	15 <sup>e</sup> – AG du 05.05.2022	26 mois	1 % du capital social de la Société à la date de la réunion du Conseil décidant leur attribution, avec un sous-plafond de 0,15 % capital social de la Société à la date de la réunion du Conseil décidant leur attribution pour les seuls dirigeants mandataires sociaux.	22.06.2022 : attribution de 3 530 200 <sup>(2)</sup> options de souscription d'actions, soit 0,496 % du capital social au 5 mai 2022

(a) S'imputant sur le plafond de 3 556 967,51 euros de la 17<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale du 12 mai 2021 (cf. (b) ci-dessous).

(b) Plafond global d'augmentation de capital, toutes opérations confondues à l'exception des émissions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites.

(c) Catégorie de personnes au sens de l'article L. 225-138 du Code de commerce.

\* Renouvellement proposé à l'Assemblée générale de 2023.

## 7.3.5 Titres non représentatifs du capital

### Obligations garanties à échéance 2027

Le 1<sup>er</sup> avril 2021, CGG SA a émis des obligations à échéance 2027 garanties à 8,75 % pour un montant nominal de 500 millions de dollars US et des obligations à échéance 2027 garanties à 7,75 % pour un montant nominal de 585 millions d'euros (ensemble, les « Obligations 2027 »). Dans le cadre de ces émissions d'obligations, CGG SA, en tant qu'émetteur, et certaines de ses filiales, en tant que garantes, ainsi que la succursale de Londres de Bank of New York, en tant que trustee, ont signé un contrat d'emprunt le 1<sup>er</sup> avril 2021. (Pour plus d'information sur les Obligations 2027, voir la note 13 des comptes consolidés 2022 du Groupe).

(1) Ce nombre inclut d'une part l'attribution 848 700 actions soumises à une condition de présence seule, au bénéfice de salariés (à l'exclusion du Directeur Générale et des membres du Comité de Direction) et d'autre part 160 000 actions de performance attribuées lors du Conseil d'administration du 28 juillet 2022.

(2) Ce nombre inclut 160 000 actions de performance attribuées lors du Conseil d'administration du 28 juillet 2022.